



Groupement

A adresser à votre district d'appartenance

avec copie à : accompagnementclubs@lfpl.fff.fr pour le suivi

OBJET DE LA DEMANDE :					
Création (la convention doit être dépos	sée avant le 1 ^{er} N	Mai)			
Avant d'entamer vos démarches, veiller à prendre contact avec VOTRE DISTRICT D'APPARTENANCE					
Ajout ou retrait d'un club associé					
Changement de titre du groupement					
Ajout ou retrait de catégories					
Renouvellement de la convention après 4 années					

☐ FAVOR	☐ FAVORABLE				
		Motif:			
Date//					
Signature du Président du CDG					

IDENTITÉ					
N° D'AFFILIATION DU GROUPEMENT (si déjà affilié)					
DÉNOMINATION : GJ ou GF + Nom de la commune qui gère le Groupement + nom des autres communes (en fonction du nombre de caractères restant)					
19 caractères seulement					
G J	Ou	Pour Groupement masculin Pour Groupement			
CLUBS REGROUPÉS					
CLODS ILCINOOT LS					
Nom des clubs du groupement	N° AFFILIATION	Nom et prénom du président			
CATÉGORIES DU GROUPEMENT					
□ U13□ U14□ U15□ U16□ U17	☐ U18 ☐ U19 ☐ U13F ☐ U14F ☐ U15F	☐ U16F ☐ U17F ☐ U18F ☐ U19F			



En partenariat avec le District

,représenté par son Président,

il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Engagement

Les clubs signataires s'engagent à mettre en groupement l'intégralité de leurs licenciés des catégories précisées à l'article 4, dans le cadre de l'article 39 ter des règlements généraux de la F.F.F.

Article 2 – Durée

La présente convention engage les signataires pour les QUATRE SAISONS PLEINES à compter de la date de la signature par les clubs du groupement.

Article 3 - Cadre juridique et réglementaire

Le groupement n'est pas une personne morale distincte des clubs signataires.

Article 4 – Catégories concernées

Le groupement concerne les catégories cochées page 2 de ladite convention.

Toute extension à d'autres catégories devra faire l'objet d'une demande justifiée au District concerné dont la décision sera sans appel.

Article 5 – Compétitions et Entraînements

Le groupement s'engage à communiquer en temps et heure les lieux des rencontres au centre de gestion concerné. Dans toutes les catégories concernées par le groupement, les séances d'entraînement devront être communes aux licenciés de l'ensemble des clubs du groupement afin de favoriser la cohésion de l'effectif. Toute dérogation ponctuelle devra être préalablement demandée auprès du président du district.

Article 6 - Gestion financière

Les sanctions financières imputables aux joueurs seront portées au débit du groupement.

Les sanctions financières imputables à l'équipe seront portées au débit du groupement.

Elles seront mutualisées entre les clubs constituant le groupement, selon l'accord particulier relevant de la gestion interne du groupement.

En cas de dissolution, les sommes restant dues seraient portées à part égale au débit des clubs constituant le groupement.

<u>Article 7 – Dissolution et sortie du groupement</u>

- 1 Un club quittant le groupement avant la fin de son contrat n'est pas autorisé à en contracter un nouveau avant la fin dudit contrat. Il ne peut réintégrer le championnat que dans la division la plus basse de la catégorie concernée, sauf circonstances particulières à l'appréciation du comité organisateur du District.
- 2 En cas de dissolution ou de non renouvellement du groupement à la fin des quatre ans, les équipes de clubs concernés sont intégrées dans le championnat en considération de différents critères tels le niveau où évoluaient les équipes du groupement, le niveau hiérarchique des équipes lors de la création du groupement, à l'appréciation souveraine du Conseil de District.

Article 8 - Divers

Les litiges résultant de situations non prévues à la présente convention seront soumis à l'arbitrage du Comité Directeur du District concerné.

GESTION ADMINISTRATIVE

Son siège social est situé :				
Adresse				
Code postal :	Ville :			
Ses couleurs sont :				
Son correspondant unique est	t:			
NOM:	Prénom :			
Adresse :				
Code Postal :	VILLE:			
• tél domicile :	• tél travail	• portable :		
Mail personnel :				
Club d'appartenance :		N° d'affiliation :		
CACHETS ET SIGNATURES OBLIGATOIRES DES CLUBS DU GROUPEMENT				
Pour		Pour		
Le Président		Le Président		
Signature		Signature		
Pour		Pour		
Le Président Signature		Le Président Signature		
o.g. ratar c				
Pour				
Le Président Signature		Par délibération en date du :		
Signature				